

pas d'installations importantes pour la formation technique. Des ententes interprovinciales permettent aux élèves de s'inscrire au Collège agricole de la Nouvelle-Écosse et aux établissements du Centre du Canada. L'École de sciences infirmières de l'Île-du-Prince-Édouard est le seul établissement qui décerne un diplôme en sciences infirmières. En 1969, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard est née de la fusion de l'Université St. Dunstan et du Collège Prince of Wales.

Nouvelle-Écosse

7.4.3

En 1976-77, les écoles primaires et secondaires de la Nouvelle-Écosse comptaient 203,900 élèves et 10,780 enseignants à temps plein. Au niveau postsecondaire, les effectifs non universitaires à temps plein se chiffraient à 3,000, et les effectifs universitaires à 18,200. Les enseignants à temps plein dans les deux types d'établissements étaient au nombre de 370 et 1,600 respectivement. Les dépenses au titre de l'enseignement s'élevaient à \$522 millions ou 10.4% du produit provincial brut, ce qui représentait un montant de \$630 par habitant.

Les conseils scolaires ont fusionné en 1968. Aux fins de l'enseignement, la province est divisée en municipalités, sections de villes, sections de cités et unités régionales, chacune ayant son propre conseil scolaire.

La Nouvelle-Écosse est la seule province où les enfants doivent s'inscrire au préscolaire, les âges de fréquentation scolaire obligatoire étant de 5 à 16 ans. Le principal type d'organisation par année est: primaire (élémentaire jusqu'à 6^e année), secondaire de 1^{er} cycle (7^e à 9^e année) et secondaire de 2^e cycle (10^e à 12^e année). Le diplôme d'études secondaires est décerné après la 11^e année (immatriculation junior) ou la 12^e année (immatriculation senior). Pour un baccalauréat, il faut encore trois années d'études après la 12^e. Le seul enseignement technique qui se donne dans les écoles secondaires régulières porte sur la formation commerciale. Les élèves dans diverses années du cours secondaire peuvent choisir des programmes de formation en vue d'un emploi d'une durée d'un, deux ou trois ans dans des écoles de formation professionnelle régionales, dont la plupart sont exploitées par la province. Rien n'est prévu pour les écoles séparées, mais les conseils scolaires locaux peuvent désigner certaines écoles et certains enseignants qui doivent dispenser un enseignement à des groupes religieux ou linguistiques.

La Nouvelle-Écosse compte deux instituts de technologie offrant des cours de métiers et d'enseignement technique de niveau postsecondaire, un collège agricole offrant des programmes terminaux et des programmes de passage à l'université, un institut de géodésie et un institut de sciences nautiques. Le Collège de la Garde côtière canadienne est situé à Sydney. Les cours de sciences infirmières menant à un diplôme se donnent exclusivement dans les écoles hospitalières. Le Nova Scotia Teachers' College, qui comptait 550 élèves à l'automne de 1976, est la seule école normale indépendante au Canada.

Il existe dans la province huit établissements décernant des grades de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle universitaire. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse contribue au financement de l'Université Mount Allison au Nouveau-Brunswick à titre de compensation pour les étudiants de la Nouvelle-Écosse qui y sont inscrits. Il contribue également au financement de la faculté de sciences forestières à l'Université du Nouveau-Brunswick. En contrepartie, les élèves du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sont acceptés au Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, et dans les facultés de médecine et d'art dentaire à l'Université Dalhousie.

Nouveau-Brunswick

7.4.4

En 1976-77, les écoles primaires et secondaires du Nouveau-Brunswick comptaient 164,500 élèves et 7,760 enseignants. Les établissements postsecondaires non universitaires et les quatre universités de la province avaient 1,450 et 11,100 élèves à temps plein respectivement, et l'instruction y était donnée par 180 et 1,100 enseignants. Les dépenses à tous les niveaux d'enseignement se chiffraient à \$371.5 millions, soit 9.6% du produit provincial brut et \$549 par habitant.

La province est divisée en sept régions, chacune étant administrée par un surintendant, et subdivisée en 33 districts scolaires. Chaque district relève d'un conseil